

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

19/01/2024

### Date de l'affichage

19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h10 pour la délibération N°2024/02-02*), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

### Absents excusés représentés

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Frédéric BRUNOT par Sébastien DROMIGNY, Brigitte JACQUEMOT par Sébastien COUPAS, Mohamed KHERBACH par Clotilde LAGOUTTE, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Sylvie PROCHILO par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christian CIBIER,

### Absent excusé

Sylvain CLÉRIN.

### Absents non excusés

Thomas LECONTE, Pierre PERRET, Aurélie POLESE.

**44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, 8 représentés, 1 absent excusé et 3 absents non excusés à la séance.**

**Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30 JAN. 2024

ID : 077-247700701-20240125-2024\_08\_08-DE

**2024/08-08 – OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DIOCÈSE DE MEAUX POUR UNE UTILISATION COMPATIBLE DE L'ÉGLISE COMMUNALE DE CHÂTEAUBLEAU**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière de valorisation et de promotion du patrimoine archéologique,

Considérant l'organisation d'une exposition thématique intitulée « Du Colisée au théâtre de Châteaubleau » durant les Journées Européennes de l'Archéologie les 15 et 16 juin 2024,

Considérant qu'un accord d'utilisation a été sollicité auprès du diocèse de Meaux de l'église de Châteaubleau qui a rendu un avis favorable,

Considérant l'autorisation du curé affectataire pour une utilisation compatible de l'église communale de Châteaubleau établie,

Après en avoir délibéré, à

- 39 voix pour
- 0 voix contre
- 1 abstention (*Jean-Jacques BRICHET*)

**ARTICLE UN :**

Autorise Monsieur le Président à signer l'autorisation du curé affectataire pour une utilisation compatible de l'église communale de Châteaubleau du 14 au 17 juin 2024.

**ARTICLE DEUX :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 janvier 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30 JAN. 2024

ID : 077-247700701-20240125-2024\_08\_08-DE